

LE BIEN PUBLIC

Du 07 février 2016

Borne électrique : branchez-vous gratuitement

Depuis un peu plus d'un an, la commune met à disposition des utilisateurs de véhicule électrique une borne de recharge. Celle-ci, située avenue Général-Canzio, est en accès libre.

Le 4 décembre 2014, Gilbert Menut, maire de Talant, inaugurerait une borne publique de recharge pour véhicules électriques - en accès libre - au carrefour de la rue Général-Canzio et de la rue des Moulissards. Après un peu plus d'un an de mise en service, la Ville ne communique pas de statistiques sur son utilisation. En instaurant cette borne électrique dans la commune, l'idée était d'anticiper le mode de déplacement de demain. Mise gratuitement à la disposition des conducteurs de véhicule électrique, elle propose un point de charge pour les habitants qui auraient besoin d'un complément d'énergie pour achever leur parcours ou pour des visiteurs réalisant des trajets de plusieurs centaines de kilomètres.

Deux véhicules électriques en service à la Ville

La Ville de Talant possède elle-même deux véhicules électriques : « Un Kangoo dont la fonction principale est, entre autres, d'assurer diverses liaisons fonctionnelles entre la mairie centrale et les installations de La Turbine et du Relais, la distribution des repas aux aînés, leur accompagnement en cas de besoin, etc. ; et un Goupil, petit engin utilisé par les services techniques pour l'entretien des voiries », expliquent les services municipaux.

« Côté coûts ? À l'achat, compte tenu des aides apportées par l'État pour l'acquisition d'un véhicule électrique, le prix de revient est similaire à celui d'un autre véhicule de même puissance. En revanche, l'entretien est faible et ne nécessite qu'une révision annuelle. »

Les services municipaux utilisent peu la borne grand public de l'avenue Général-Canzio car ils disposent dans leurs locaux de leur propre borne de recharge, et peuvent également brancher leurs



■ La borne est située avenue Général-Canzio.

Photo Bernard MARTIN

véhicules sur une borne installée dans le sous-sol du centre commercial du Belvédère.

Une installation à 14 904 €

Pour rappel, le déploiement des bornes a été confié au Siceco (Syndicat intercommunal d'énergie de Côte-d'Or). Le coût de l'installation est de 14 904 € TTC, dont 6 210 € pris en charge par la Ville de Talant. Le solde a été subventionné par le Siceco.